

REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
EXTRAIT
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025



ENVIRONNEMENT – 26/2025

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'IMPLANTATION D'UN SERVICE DE LOCATION LONGUE DURÉE DE VELOS-VAE-VELO CARGO-TROTTINETTES

Karine PAVIS-MAURICE

EXPOSE

Dans le cadre de son plan vélo, et afin d'inciter les Montreuillais et les habitants du bassin de vie à recourir aux mobilités actives, la ville de Montreuil-Juigné souhaite proposer un service de location longue durée de vélos, vélo à assistance électrique (VAE), trottinettes et vélo-cargo.

La Ville de Montreuil-Juigné a lancé le 26 novembre 2024 un appel à candidature afin d'identifier un porteur de projet qui pourrait proposer un service de location longue durée de vélos-VAE-trottinettes, vélo cargo à partir de l'été 2025.

La date limite de candidature était fixée au 15 janvier 2025. Deux offres ont été reçues. Les candidats ont été auditionnés le 13 février 2025.

Les critères de sélection étaient les suivants :

- Qualité et diversité des prestations de service
- Fiabilité de service et viabilité économique
- Modalités de fonctionnement et services rendus à la clientèle
- Besoins attendus de la part de la commune

A l'issue des auditions, il a été proposé de retenir la candidature de TIMY MOBILITY.

En effet, celle-ci propose une diversité de prestations, avec à la fois des vélos, des vélos cargos, et des trottinettes. Le fonctionnement souple de la structure permet une grande réactivité, tant dans les modalités de livraison des vélos loués (par des permanences sur Montreuil-Juigné ou à domicile) que dans l'offre de réparation.

Celle-ci se démarque particulièrement avec la proposition d'une permanence régulière de réparation sur Montreuil-Juigné, qui serait également ouverte à tous les Montreuillais, y compris non clients du prestataire.

Les attentes à l'égard de la commune sont limitées et consisteront à proposer un espace sur le domaine public pour assurer les permanences. Timy Mobility se propose également d'être partenaire actif dans les actions événementielles de promotion du vélo de la commune, ainsi qu'auprès des entreprises du territoire.

Le prestataire est expérimenté et son modèle économique agile lui permet d'adapter son offre au potentiel de clientèle. Il a démontré dans son offre sa capacité à adapter son modèle aux attentes de services de proximité attendues par la commune.

DELIBERE

Il est proposé au Conseil municipal de retenir l'offre de TIMY MOBILITY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **Adopte la présente délibération.**

Pour copie conforme au registre dûment signé

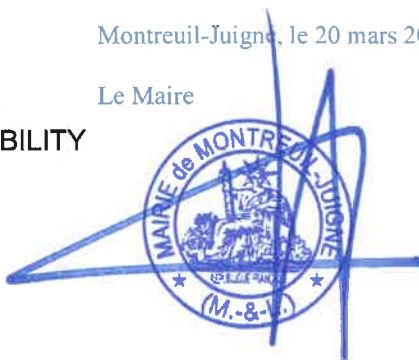
Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance

Annexe :

Dossier de présentation de l'offre de TIMY MOBILITY



REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025

FINANCES – 27/2025

BUDGET PRINCIPAL : COMPTE FINANCIER UNIQUE EXERCICE 2024

Pierre-Samuel ABLAIN

EXPOSE

Le CFU est un document de synthèse présentant les résultats de l'exécution du budget et comportant notamment des éléments de bilan introduits par le Comptable. Il retrace d'une part, les prévisions ou autorisations budgétaires votées au cours de l'exercice et, d'autre part, les réalisations constituées à travers les émissions de titres et de mandats.

Il fait apparaître également les rattachements à l'exercice des charges et des produits correspondant aux dépenses de fonctionnement engagées non mandatées pour lesquelles le service a été fait avant le 31 décembre sans que la facture n'ait été transmise, et à des recettes dont le fait générateur est intervenu pendant l'exercice (notification de versement, paiement de loyer à terme échu...).

Les résultats figurant au CFU sont constitués du déficit ou de l'excédent de chacune des deux sections (solde entre les titres et les mandats de l'exercice) mais prennent en compte également les résultats reportés de l'exercice précédent et les restes à réaliser en dépenses et en recettes (dépenses ou recettes engagées, non rattachées, n'ayant pas donné lieu à mandatement ou émission de titres).

Monsieur ABLAIN, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente le compte financier unique 2024 pour le budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	575 188.10 €
Opérations de l'exercice	9 606 369.28 €	10 167 820.98 €
TOTAUX.....	9 606 369.28 €	10 743 009.08 €
Résultats définitifs	/	1 136 639.80 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	1 394 758.75 €	/
Opérations de l'exercice	1 744 445.21 €	2 259 973.46 €
TOTAUX.....	3 139 203.96 €	2 259 973.46 €
Résultats de clôture	879 230.50 €	/
Restes à réaliser	468 025.64 €	1 484 374.00 €
Totaux cumulés	3 607 229.60 €	3 744 347.46 €
Résultats définitifs	/	137 117.86 €

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	819 570.65 €	
Opérations de l'exercice	11 350 814.49 €	12 427 794.44 €
TOTAUX.....	12 170 385.14 €	12 427 794.44 €
Résultats de clôture	/	257 409.30 €
Restes à réaliser	468 025.64 €	1 484 374.00 €
Totaux cumulés	12 638 410.78 €	13 912 168.44 €
Résultats définitifs	/	1 273 757.66 €

Monsieur le Maire se retire de la salle comme prévu à l'article L2121-14 du CGCT et Pierre-Samuel ABLAIN, 1^{ère} Adjoint, fait procéder au vote.

DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le budget primitif et les décisions modificatives votés sur l'exercice 2024 ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la Commune de Montreuil-Juigné ;
- D'approuver le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la Commune de Montreuil-Juigné ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Adopte la présente délibération.**

Annexe :

Note synthétique

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the Session, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025



FINANCES – 28/2025

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2024

Pierre-Samuel ABLAIN

EXPOSE

Il est proposé au Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Benoît COCHET, Maire, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024,

Statuant, sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024, de constater que le compte financier unique présente :

FONCTIONNEMENT :

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre des exercices antérieurs :
Excédent : 575 188.10 €

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre de l'exercice écoulé :
Excédent : 561 451.70 €

Soit un résultat à affecter (ligne 002 du BP 2025) **1 136 639.80 €**

Cette ligne (002) sera affectée en recettes de fonctionnement du BP 2025.

INVESTISSEMENT :

Un résultat d'exécution d'investissement au titre des exercices antérieurs :
Déficit : 1 394 758.75 €

Un résultat d'exécution d'investissement au titre de l'exercice écoulé :
Excédent : 515 528.25 €

Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001 du BP 2025) hors restes à réaliser : **879 230.50 €**

Solde des restes à réaliser en investissement : 1 016 348.36 €

Affectation obligatoire (besoins à couvrir - ligne 1068 du BP 2025) : /

Les restes à réaliser couvrent le déficit d'investissement ; Il n'y a donc pas d'affectation obligatoire à inscrire.

DELIBERE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'affectation des résultats de l'année 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **Adopte la présente délibération.**

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance

The block contains the official stamp of the Municipality of Montreuil-Juigné, which is circular and features a central emblem with a tower and the text 'MAIRIE DE MONTRÉUIL-JUIGNÉ' and '(M.-8.-L.)'. Overlaid on the stamp is a large, stylized signature in blue ink.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025



FINANCES – 29/2025

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2025

Elisabeth DELCROIX

EXPOSE

Comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à voter les taux d'imposition des taxes locales.

La revalorisation des valeurs locatives cadastrales par l'Etat est estimée à + 1.7 % pour l'année 2025.

DELIBERE

Il est proposé, après avis du Bureau Municipal, de maintenir les taux d'imposition :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : (part communale + ex part départementale) : **62.26%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54,09%**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **16,94 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte la présente délibération.**

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire



Le secrétaire de séance

A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over the text 'Le secrétaire de séance'.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025

FINANCES – 30/2025

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF – BUDGET VERT 2025

Pierre-Samuel ABLAIN

EXPOSE

A la suite du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu au cours de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier dernier, il y a lieu de voter le budget primitif de la commune pour l'année 2025.

Le dossier remis dans les casiers des Conseillers Municipaux contient l'ensemble des informations relatives au projet de budget primitif 2025.

Ce projet de budget a été présenté au Comité Finances/mutualisation le 4 mars 2025.

Monsieur ABLAIN, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente le budget de manière détaillée à l'aide d'un diaporama.

Il est proposé que pour l'exercice 2025, des virements de crédits soient possibles de chapitre à chapitre, en fonctionnement, comme en investissement, à hauteur de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée (hors dépenses de personnel).

TABLEAU RECAPITULATIF BUDGET 2025

FONCTIONNEMENT	PROJET BP 2025	INVESTISSEMENT	PROJET BP 2025
DEPENSES	10 852 039,80 €	DEPENSES	6 208 397,14 €
Charges à caractère général	2 576 420,00 €	Remboursements capital emprunts	587 500,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	5 148 900,00 €	Coordination interne des services	144 561,00 €
Autres charges de gestion courante	1 149 300,00 €	Sports	9 420,00 €
Charges financières	220 000,00 €	Infrastructure - Accessibilité	3 752 500,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €	Environnement et qualité de vie	7 500,00 €
Reversements sur impôts	1 500,00 €	Enfance/Jeunesse	500,00 €
Dépenses imprévues	0 €	Education/Citoyenneté	47 140,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	400 000,00 €	Culture et Loisirs	1 220,00 €
Virement à la section investissement	1 354 919,80 €	Communication/Jumelage	18 000,00 €
		Tourisme	2 800,00 €
		Cimetière	14 000,00 €
		Sécurité	12 000,00 €
		Voirie/Urbanisme	134 000,00 €
		Vie économique	0,00 €
		Déficit d'investissement	879 230,50 €
		Reste à réaliser	468 025,64 €
		Amortissements subventions	30 000,00 €
		Intégrations des frais d'études	100 000,00 €
RECETTES	10 852 039,80 €	RECETTES	6 208 397,14 €
Produits des services du domaine	963 900,00 €	Virement de la section fonctionnement	1 354 919,80 €
Impôts et taxes	5 894 000,00 €	Dotations aux amortissements et provisions	400 000,00 €
Dotations, subventions et participations	2 243 500,00 €	Récupération TVA	250 000,00 €
Autres produits de gestion courante	367 000,00 €	Taxe d'aménagement	60 000,00 €
Produits financiers	25 000,00 €	Emprunts	1 669 103,34 €
Produits exceptionnels	10 000,00 €	Subventions	630 000,00 €
Atténuation de charges	182 000,00 €	Vente immeubles/terrains	260 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	1 136 639,80 €	Affectation obligatoire	0,00 €
Reprise sur provisions	0 €	Reste à réaliser	1 484 374,00 €
Amortissements subventions	30 000,00 €	Recettes voirie	0 €
		Intégration frais d'études	100 000,00 €

DELIBERE

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le budget primitif de l'année 2025 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 10 852 039,80 €

Dépenses et recettes d'investissement : 6 208 397,14 €

- D'autoriser que pour l'exercice 2025, des virements de crédits soient possibles de chapitre à chapitre, en section fonctionnement, comme en investissement, à hauteur de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée (hors dépenses de personnel).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte la présente délibération.**

Annexes :

Dossier Finances 2025

Note synthétique - Récapitulatif budget 2025

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire



Le secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025



FINANCES – 31/2025

MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR L'OPERATION DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU COSEC

Pierre-Samuel ABLAIN

EXPOSE

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle vise à planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise ainsi la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Pour ces raisons, il est proposé au Conseil Municipal de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) concernant l'opération de réhabilitation et d'extension du COSEC :

Libellé	Autorisation de programme initiale	Autorisation de programme actualisée	Crédits 2021 et 2022 consommés	Crédits de paiement 2023 consommés	Crédits de paiement 2024 consommés	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
Réhabilitation et extension du COSEC – n°202101	3 300 000 €	5 505 866,84 €	65 308,47 € 2031 : 64 984,47 € 2033 : 324 €	25 283,95 € 2031 : 25 283,95 €	326 151,42 € 2031 : 162 485,42 € 2033 : 1 391,44 € 2313 : 162 274,56 €	3 492 000 € 2031 : 150 000 € 2313 : 3 192 000 € 238 : 150 000€	1 597 123 € 2031 : 6 123 € 2313 : 1 551 000 € 238 : 40 000 €

Le financement de ce projet sera assuré par des subventions d'investissement, le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), l'autofinancement et le recours à l'emprunt.

DELIBERE

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la révision de l'autorisation de programme citée précédemment et à la ventilation pluriannuelle des crédits de paiement proposée.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de l'AP/CP présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Adopte la présente délibération.**

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire



Le secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
EXTRAIT
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025



FINANCES – 32/2025

MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR L'OPERATION DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MARCEL PAGNOL

Pierre-Samuel ABLAIN

EXPOSE

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle vise à planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise ainsi la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Pour ces raisons, il est proposé au Conseil Municipal de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) concernant l'opération de rénovation énergétique de l'école Marcel Pagnol :

Libellé	Autorisation de programme initiale	Autorisation de programme réévaluée	Crédits 2020 et 2021 consommés	Crédits 2022 consommés	Crédits 2023 consommés	Crédits 2024 consommés	Crédits de paiement 2025 dont RAR
Rénovation énergétique de l'école Marcel Pagnol – n°202001	2 630 000 €	3 249 222,63 €	422 356,27 € Chapitre 20 20313 : 109 110,62 € 2033 : 5 055,46 € Chapitre 23 231314 : 282 385,94 € 2312 : 10 450,36 € 2315 : 15 353,89 €	2 283 737,29 € Chapitre 20 20313 : 63 601,53 € Chapitre 23 231314 : 2 165 519,03 € 2315 : 54 616,73 €	469 930,21 € Chapitre 20 20313 : 30 773,69 € Chapitre 23 231314 : 413 052,20 € 2315 : 26 104,32 €	41 907,90 € Chapitre 20 : 20313 : / Chapitre 23 231314 : 36 300,06 € 2315 : 5 607,84 €	31 290,96 € Chapitre 20 20313 : 10 254,21 € Chapitre 23 231314 : 19 512,87 € 2315 : 1 523,88 €

Le financement de ce projet a été assuré par des subventions d'investissement (DSIL, Région SIEMML, Ademe), le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), l'autofinancement et le recours à l'emprunt.

DELIBERE

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la révision de l'autorisation de programme citée précédemment et à la ventilation pluriannuelle des crédits de paiement proposée.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de l'AP/CP présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Adopte la présente délibération.**

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire



Le secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025



FINANCES – 33/2025

MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR L'OPERATION DE RENOVATION DU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'HOTEL DE VILLE

Pierre-Samuel ABLAIN

EXPOSE

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle vise à planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise ainsi la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Pour ces raisons, il est proposé au Conseil Municipal de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) concernant l'opération de rénovation du rez de chaussée de l'hôtel de Ville :

Libellé	Autorisation de programme initiale	Autorisation de programme actualisée	Crédits de paiements 2023 consommés	Crédits de paiements 2024 consommés	Crédits de paiement 2025
Réhabilitation du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville – n° d'opération 202301	115 000 €	146 939,84 €	/	21 939,84 € 2031 : 16 242,48 € 2313 : 5 697,36 €	125 000,00 € 2031 : 10 000,00 € 2313 : 115 000,00 €

Le financement de ce projet sera assuré par des subventions d'investissement, le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), l'autofinancement et le recours à l'emprunt si nécessaire.

DELIBERE

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la révision de l'autorisation de programme citée précédemment et à la ventilation pluriannuelle des crédits de paiement proposée.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de l'AP/CP présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Adopte la présente délibération.**

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire



Le secrétaire de séance

A large, stylized black ink signature, presumably of the Secretary of the meeting.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025



FINANCES – 34/2024

MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR L'OPERATION DE RENOUELEMENT DU MATERIEL DE TELEPHONIE

Pierre-Samuel ABLAIN

EXPOSE

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle vise à planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise ainsi la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Pour ces raisons, il est proposé au Conseil Municipal de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) concernant l'opération renouvellement du matériel de téléphonie :

Libellé	Autorisation de programme initiale	Autorisation de programme actualisée	Crédits de paiement 2023 consommés	Crédits de paiement 2024 consommés	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
Renouvellement du matériel de téléphonie – n°202302	50 000 €	86 472,72 €	/	50 472,72 € 2185 : 50 472,72 €	10 000 € 2185 : 10 000 €	26 000 € 2185 : 26 000 €

Le financement de ce projet sera assuré par le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), l'autofinancement et éventuellement par des subventions d'investissement.

DELIBERE

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la révision de l'autorisation de programme citée précédemment et à la ventilation pluriannuelle des crédits de paiement proposée.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de l'AP/CP présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Adopte la présente délibération.**

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance

The image shows the official stamp of the Municipality of Montreuil-Juigné, which is a circular seal with the text 'MAIRIE de MONTREUIL-JUIGNÉ' and a central emblem. A large, stylized blue signature is written over the stamp. To the right of the stamp, there is a handwritten signature in black ink.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025

FINANCES – 35/2025

ETAT INDEMNITES ELUS 2024- PRISE D'ACTE

Elisabeth DELCROIX

EXPOSE

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un grand nombre de règles applicables aux collectivités et à leurs groupements parmi lesquelles la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élu(e)s.

Cet état doit présenter les indemnités de toute nature que perçoivent les élue(e)s locaux siégeant au titre du conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2019-1416 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Considérant l'obligation d'établir un état annuel présentant les indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal,

Il est proposé de prendre acte de l'état annuel des indemnités versées aux élus locaux qui leur ont été présentés.

(S'agissant d'une prise d'acte, il n'y a pas de vote)

Annexe :

Tableau indemnités élus 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025

FINANCES – 36/2025

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, AU CCAS, À LA MAISON DES HABITANTS POUR L'ANNEE 2025

Elisabeth DELCROIX

EXPOSE

Après avis du Bureau Municipal et du comité Finances et Mutualisation, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2025 :

- COMITE DES ŒUVRES SOCIALES..... 12 200 €

- ENFANCE ET JEUNESSE274 387 €

Ass. Enfance et Jeunesse 274 387 € * (dont acompte de 150 000
€ voté par DCM du 29/01/25)

- SPORTS.....79 517 €

O.M.S.	5 000 €
MJBF Football	21 309 €
Tennis	6 882 €
Gymnastique	6 267 €
Epa /yoga	1 892 €
Handball USMJ	10 727 €
Judo club	5 564 €
Basket ball	6 132 €
Athlétisme	6 716 €
Tendances	3 178 €
Karaté	150 €
Tennis de table	1 000 €
Badminton	700 €
Vélo club	200 €
Aïkido	100 €
Volley	986 €
Canoë kayak	337 €
Tir à l'arc	760 €
Three dance	100 €
USEP M Pagnol	150 €
USEP J Madeleine	150 €
UNSS	700 €
Subvention exceptionnelle Judo	517 €

- URBANISME – ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE1 535 €

Association les Nemrods	150 €
Groupeement de défense contre les organismes	
Nuisibles de la nature	1 300 €
A3PMJ	85 €

- AFFAIRES SCOLAIRES 173 145 €

Foyer socio-éducatif Collège J. Zay	1 100 €
Amicale Jean Madeleine	630 €
Amicale Laïque Marcel Pagnol	630 €
Amicale Laïque Henri David	630 €
Ass. APE Écoles Privées	450 €
O.G.E.C. maternelle	100 205 € *
O.G.E.C. contrat d'association primaire	69 500 € *

- CULTURE ET LOISIRS /ECHANGE 40 054 €

École de musique «LA MI »	36 004 € *
Comité de Jumelage	2 800 €
MJ Harmonie	150 €
Chorale la Marogué	200 €
Courants d'air	300 €
Airs y sont/ jeunes	600 €

- ECONOMIE..... 300 €

MJ entreprendre	300 €
-----------------	-------

TOTAL ARTICLES 6558/65748 : 581 138 €

- C.C.A.S. : 338 000 €

(Dont acompte de 150 000 € votés par DCM du
29/01/25)

TOTAL ARTICLE 657363 : 338 000 €

Les subventions dont le montant est suivi de * sont soumises à signature d'une convention.

DELIBERE

*Mme Lise ROYER, Mme Adeline COQUERIE, M. Christophe PASQUIER, M. Yvonnick TERRIEN
ne prennent pas part au débat ni au vote*

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'ensemble de ces subventions pour l'année 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Adopte la présente délibération.**

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire



Le secrétaire de séance



FINANCES – 37/2025

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE GENDARMERIE DE MONTREUIL-JUIGNE

Pierre-Samuel ABLAIN

EXPOSE

Suite à la création de la régie autonome pour l'exploitation de la gendarmerie et du budget annexe « gendarmerie de Montreuil-Juigné, il convient de verser une subvention d'équilibre via le budget principal de la Commune d'un montant de 55 000 € à ce budget annexe.
Cette subvention a pour objet d'équilibrer le budget primitif 2025 de ce budget annexe « gendarmerie de Montreuil-Juigné »

DELIBERE

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la subvention d'équilibre de 55 000 € au budget annexe gendarmerie de Montreuil-Juigné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Adopte la présente délibération.**

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire



Le secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025

FINANCES – 38/2025

BUDGET ANNEXE GENDARMERIE : COMPTE FINANCIER UNIQUE EXERCICE 2024

Pierre-Samuel ABLAIN

EXPOSE

Le CFU est un document de synthèse présentant les résultats de l'exécution du budget et comportant notamment des éléments de bilan introduits par le Comptable. Il retrace d'une part, les prévisions ou autorisations budgétaires votées au cours de l'exercice et, d'autre part, les réalisations constituées à travers les émissions de titres et de mandats.

Il fait apparaître également les rattachements à l'exercice des charges et des produits correspondant aux dépenses de fonctionnement engagées non mandatées pour lesquelles le service a été fait avant le 31 décembre sans que la facture n'ait été transmise, et à des recettes dont le fait générateur est intervenu pendant l'exercice (notification de versement, paiement de loyer à terme échu...).

Les résultats figurant au CFU sont constitués du déficit ou de l'excédent de chacune des deux sections (solde entre les titres et les mandats de l'exercice) mais prennent en compte également les résultats reportés de l'exercice précédent et les restes à réaliser en dépenses et en recettes (dépenses ou recettes engagées, non rattachées, n'ayant pas donné lieu à mandatement ou émission de titres).

Monsieur ABLAIN, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente le compte financier unique 2024 pour le budget GENDARMERIE, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	43 756.17 €
Opérations de l'exercice	302 352.91 €	297 048.92 €
TOTAUX.....	302 352.91 €	340 805.09 €
Résultats définitifs	/	38 452.18 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	6 711.19 €
Opérations de l'exercice	119 564.92 €	123 239.92 €
TOTAUX.....	119 564.92 €	129 951.11 €
Résultats de clôture	/	10 386.19 €
Restes à réaliser	4 280.88 €	/
Totaux cumulés	123 845.80 €	129 951.11 €
Résultats définitifs	/	6 105.31 €

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	50 467.36 €
Opérations de l'exercice	421 917.83 €	420 288.84 €
TOTAUX.....	421 917.83 €	470 756.20 €
Résultats de clôture		48 838.37 €
Restes à réaliser	4 280.88 €	/
Totaux cumulés	426 198.71 €	470 756.20 €
Résultats définitifs	/	44 557.49 €

Monsieur le Maire se retire de la salle comme prévu à l'article L2121-14 du CGCT et Pierre-Samuel ABLAIN, 1^{ère} Adjoint, fait procéder au vote.

DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le budget primitif et les décisions modificatives votés sur l'exercice 2024 ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2024 du budget gendarmerie de la Commune de Montreuil-Juigné ;
- D'approuver le Compte Financier Unique 2024 du budget gendarmerie de la Commune de Montreuil-Juigné ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Adopte la présente délibération.**

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire



Le secrétaire de séance

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the text 'Le secrétaire de séance'.

FINANCES – 39/2025

BUDGET ANNEXE GENDARMERIE : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2024

Pierre-Samuel ABLAIN

EXPOSE

Suite au conseil d'exploitation de la régie autonome pour l'exploitation de la gendarmerie du 12 mars 2025, il est proposé au Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Benoît COCHET, Maire, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024,

Statuant, sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024, de constater que le compte financier unique présente :

FONCTIONNEMENT :

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre des exercices antérieurs :
Excédent : 43 756.17 €

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre de l'exercice écoulé :
Déficit : 5 303.99 €

Soit un résultat à affecter : (ligne 002 du BP 2025) 38 452.18 €

INVESTISSEMENT :

Un résultat d'exécution d'investissement au titre des exercices antérieurs :
Excédent : 6 711.19 €

Un résultat d'exécution d'investissement au titre de l'exercice écoulé :
Excédent : 3 675.00 €

Soit un résultat à affecter : (ligne 001 du BP 2025) 10 386.19 €

Solde des RAR : - 4 280.88 €

DELIBERE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'affectation des résultats de l'année 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte la présente délibération.

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire



Le secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
EXTRAIT
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025

FINANCES – 40/2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE “GENDARMERIE DE MONTREUIL-JUIGNE

Pierre-Samuel ABLAIN

EXPOSE

Suite au conseil d'exploitation de la régie autonome pour l'exploitation de la gendarmerie du 12 mars 2025, Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2025 du budget annexe “Gendarmerie de Montreuil-Juigné de manière identique à ce qui a été acté par le conseil d'exploitation, comme suit

FONCTIONNEMENT		
Nature	Libellé nature	BP 2025
Dépenses de fonctionnement		
606282	Fournitures bâtiments	500,00 €
615228	Entretien bâtiments	15 000,00 €
613512	Location matériel roulant	500,00 €
6156	Contrats	2 500,00 €
62268	Honoraires	0,00 €
627	Frais bancaires	500,00 €
62878	Taxes foncières	24 000,00 €
6615	intérêts ligne de trésorerie	1 000,00 €
6618	Intérêts	140 000,00 €
6811	Amortissement	125 000,00 €
023	Virement à la section investissement	6 452,18 €
	TOTAL	315 452,18 €
Recettes de fonctionnement		
002	Excédent	38 452,18 €
70878	Remboursement TEOM	0,00 €
752	Loyers	222 000,00 €
757361	subvention	55 000,00 €
	TOTAL	315 452,18 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		
1675	Remboursement du capital	126 000,00 €
2031	Etudes	4 057,49 €
21321	Travaux	0,00 €
21352	Aménagements et autres installations	7 500,00 €
RAR	Dépenses RAR	4 280,88 €
	TOTAL	141 838,37 €
Recettes d'investissement		
281321	Amortissement	120 000,00 €
281352	Amortissement	2 500,00 €
28031	Amortissement	2 500,00 €
28158	Amortissement	0,00 €
001	Excédent	10 386,19 €
021	Virement de la section fonctionnement	6 452,18 €
	TOTAL	141 838,37 €

DELIBERE

- Vu les délibérations 1/2025 et 2/2025 du conseil d'exploitation, de la régie autonome pour exploitation de la gendarmerie de Montreuil-Juigné ;
- Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires 2025 qui a eu lieu lors de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2025 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le budget primitif 2025 du budget annexe gendarmerie présenté ci-dessus.
- D'autoriser que pour l'exercice 2025, des virements de crédits soient possibles de chapitre à chapitre, en section fonctionnement, comme en investissement, à hauteur de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée (hors dépenses de personnel).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Adopte la présente délibération.**

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire



Le secrétaire de séance

FINANCES – 41/2025

REMBOURSEMENT DE SEANCES D'AQUAGYM/ D'AQUATRaining

William VIERON

EXPOSE

Suite à la fermeture technique de la piscine sur la période octobre-décembre 2024, Il convient de rembourser les séances d'aquagym et d'aquatraining aux usagers figurant dans la liste ci-annexée.

DELIBERE

Il est proposé au Conseil municipal :

- De rembourser les usagers concernés par cette fermeture technique de la piscine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Adopte la présente délibération.**

Annexe :

Tableaux remboursement usagers

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written to the right of the official stamp.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025

NUMERIQUE – 43/2025

ADHESION ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITES

Pierre-Samuel ABLAIN

EXPOSE

Dans le cadre du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat mixte e-Collectivités a été créé par arrêté préfectoral le 1^{er} janvier 2014.

Le syndicat mixte régional e-Collectivités, opérateur public de services numériques, est une structure dédiée au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales de la région Pays de la Loire.

Le syndicat a pour but d'accompagner les collectivités dans ces domaines, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, de mutualiser les coûts de développement et de maintenance, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre

Le syndicat est un outil de regroupement institutionnel de moyens des collectivités adhérentes. Le syndicat mixte pourra mettre en place différents services accessibles à tous les adhérents du syndicat dans le cadre de l'activité générale du syndicat définie par ses statuts. Il est chargé, notamment, de mener toutes réflexions utiles au développement des outils et des usages numériques dans les collectivités et les établissements publics adhérents. A cet égard, il exerce une veille juridique et technologique afin d'identifier les outils et les usages les plus pertinents. Il réalise les études nécessaires au déploiement des solutions mutualisées. Il mène des actions d'information et de formation permettant aux élus des structures adhérentes, et à leurs collaborateurs, de comprendre et maîtriser les solutions mises en œuvre.

Le syndicat favorise l'accès aux services et usages numériques à l'ensemble de ses membres en développant des outils mutualisés, notamment la mise en place d'une plateforme d'administration électronique permettant entre autres la télétransmission des actes au contrôle de légalité, les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics avec les trésoreries, la mise en œuvre de la signature et du parapheur électronique, la dématérialisation des marchés publics, et autres.

Le syndicat pourra développer des solutions informatiques génériques et pourra en outre rechercher et mettre en œuvre des solutions informatiques métiers susceptibles d'intéresser ses adhérents. Le syndicat pourra également proposer des solutions matérielles et logicielles en rapport avec l'objet du syndicat.

Le syndicat peut également être coordonnateur de groupements de commandes publiques se rattachant à son objet, dans tous les domaines ci-dessus évoqués, ou correspondant à des besoins communs au syndicat et à ses membres, notamment en matière de fourniture de certificat de signature électronique, et autres.

Le syndicat peut aussi intervenir comme centrale d'achat au profit de ses membres adhérents pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant aux domaines d'activités de ses compétences statutaires, notamment en matière de télécommunication, école numérique et autres.

Le syndicat mixte peut également intervenir pour le compte de ses membres ou, de façon accessoire, pour le compte de tiers non membres, notamment sous forme de réalisation d'études, de prestations de services, de missions d'assistance ou de mise à disposition des solutions

proposées par le syndicat, dans le respect de la législation applicable, dès lors que ces interventions portent sur un objet se rattachant aux missions statutaires du syndicat mixte.

Cet établissement public permet :

- d'éviter toute fracture numérique entre les collectivités de la région et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les possibilités du numérique,
- de garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens,
- de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

Les modalités d'accès aux différents services mis en place par le syndicat dans le cadre de son activité sont définies par le comité syndical.

Concernant la représentation au comité syndical, les statuts prévoient la répartition suivante :

- Communes / 10 délégués
- Communautés de communes et d'agglomération / 4 délégués
- Syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux / 2 délégués
- Syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région / 4 délégués
- Départements / 1 délégué
- Région / 1 délégué

Compte tenu de l'intérêt pour la commune de Montreuil-Juigné d'adhérer au syndicat mixte e-Collectivités pour la mise en œuvre des projets numériques, le Conseil municipal est invité à adopter les statuts joints à la présente délibération, et d'adhérer ainsi à la structure.

DELIBERE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter les statuts du syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-Collectivités »
- De décider d'adhérer à cette structure
- D'autoriser Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Adopte la présente délibération.**

Annexe :

Statuts e-Collectivités

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire



Le secrétaire de séance



NUMERIQUE – 44/2025

ELECTION D'UN REPRESENTANT AU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITES AU SEIN DU COLLEGE DES COMMUNES

Benoît COCHET

EXPOSE

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel notre commune a décidé d'adhérer, a été créé le 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Monsieur Le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante de la commune afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Le Maire indique à l'assemblée que :

Pierre-Samuel ABLAIN est candidat pour représenter la commune.

DELIBERE

Le vote a lieu à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte la présente délibération.**

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire



Le secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025

NUMERIQUE – 45/2025

APPLICATION DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) – DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPO) : E- COLLECTIVITES

Pierre-Samuel ABLAIN

EXPOSE

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), applicable dès le 25 mai 2018, impose à toutes les structures publiques de nommer un Délégué à la Protection des Données, DPO (de l'anglais Data Protect Officer). Il remplace le Correspondant Informatique et Libertés (CIL). Ce règlement européen reprend les grands principes de la loi Informatique et Libertés de 1978, tout en responsabilisant davantage les acteurs publics. Ces derniers doivent s'assurer et démontrer qu'ils offrent un niveau optimal de protection et de traçabilité des données personnelles traitées.

La protection des données à caractère personnel est un facteur de transparence et de confiance à l'égard des administrés. C'est aussi un gage de sécurité juridique pour l'élus responsables des fichiers (désigné comme Responsable de Traitement) et une manière de réduire l'exposition aux risques.

La collectivité peut désigner un DPO en interne ou en externe. Ce dernier peut alors être "mutualisé".

La collectivité a la possibilité de nommer le Syndicat e-Collectivités en tant personne morale pour assurer la fonction de DPO mutualisé.

Le DPO est principalement chargé d'aider et de conseiller la collectivité par :

- la réalisation d'un inventaire de toutes les données personnelles traitées,
- la sensibilisation et l'information des agents sur la réglementation,
- des recommandations pour être en conformité avec le règlement,
- un accompagnement sur l'analyse d'impact des données sensibles.

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,



DELIBERE

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un DPO mutualisé proposée par e-Collectivités
- de nommer le Syndicat e-Collectivités comme personne morale en tant que DPO de la collectivité,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Adopte la présente délibération.**

Annexe :

Convention de mise à disposition d'un délégué à la protection des données

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance



COMMANDE PUBLIQUE – 46/2025

MARCHE SYSTEMES DE TELECOMMUNICATIONS – AVENANT DE TRANSFERT A LA SOCIETE SIREN TELECOMS - ADOPTION DU PRINCIPE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Marc DAMIENS

EXPOSE

Le marché « Systèmes de télécommunications » a été attribué à la société CTV par délibération du conseil municipal n°158/2023 en date du 20/12/2023.

La société CTV a mis une partie de son fonds télécoms en location-gérance en faveur de la société SIREN TELECOM en date du 01/01/2024.

De ce fait, il convient d'acter administrativement le transfert du marché à la société SIREN TELECOMS.

Les clauses et conditions du marché initial demeureront applicables dans la mesure où elles ne seront pas modifiées par le transfert.

Vu le code de la Commande Publique, notamment son article R.2194-6 concernant la substitution d'un nouveau titulaire du marché au titulaire initial,

Vu l'extrait KBIS de la société CTV et l'extrait du registre national des entreprises concernant la société SIREN TELECOM,

DELIBERE

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le transfert du marché « Systèmes de télécommunications » à la société SIREN TELECOMS,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert correspondant et tous documents qui s'avèreraient nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Adopte la présente délibération.**

Annexe :

Projet d'avenant de transfert du marché « Systèmes de télécommunications » à SIREN TELECOMS

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance



REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025



COMMANDE PUBLIQUE – 47/2025

MARCHE RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF PIERRE DE COUBERTIN – LOT N°15 - AVENANT DE TRANSFERT A LA SOCIETE IDEX ENERGIES - ADOPTION DU PRINCIPE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Stéphane DUGENETAIS

EXPOSE

Le lot 15 du marché « Restructuration et extension du complexe sportif Pierre de Coubertin » a été attribué à la société FEE par délibération du conseil municipal n°90/2024 en date du 18/09/2024.

La société FEE a fait l'objet d'une fusion-absorption par la société IDEX ENERGIES en date du 01/09/2024.

De ce fait, il convient d'acter administrativement le transfert du marché à la société IDEX ENERGIES.

Les clauses et conditions du marché initial demeureront applicables dans la mesure où elles ne seront pas modifiées par le transfert.

Vu le code de la Commande Publique, notamment son article R.2194-6 concernant la substitution d'un nouveau titulaire du marché au titulaire initial,

DELIBERE

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le transfert du marché « Restructuration et extension du complexe sportif Pierre de Coubertin » LOT 15 à la société IDEX ENERGIES,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert correspondant et tous documents qui s'avèreraient nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Adopte la présente délibération.**

Annexe :

Projet d'avenant de transfert du marché « Restructuration et extension du complexe sportif Pierre de Coubertin » lot n°15 à IDEX ENERGIES

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire



Le secrétaire de séance

A large, stylized handwritten signature in blue ink, representing the secretary of the meeting.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025



VOIRIE – 48/2025

CONVENTION ENTRE LE SIÉML ET LA COMMUNE RELATIVE AUX INTERVENTIONS PORTANT SUR LES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE EXTERIEUR HORS VOIRIE DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-JUIGNE

Philippe MAILLARD

EXPOSE

Le Siéml exerce en lieu et place des communes ou établissements publics de coopération intercommunale qui lui en font la demande, la compétence relative à l'éclairage public. Il peut également effectuer des activités et prestations pour le compte ou au profit de membres ou de tiers publics ou privés, le cas échéant par maîtrise d'ouvrage déléguée et, en tout état de cause, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables. Le Siéml peut ainsi réaliser des interventions d'équipement collectif et d'infrastructures, en particulier d'éclairage extérieur.

Membre du Siéml, la commune demeure compétente en matière d'éclairage extérieur hors voirie. Afin de préserver la qualité du service public rendu aux usagers, de se livrer à une utilisation rationnelle des deniers publics et de rechercher la synergie entre les différents acteurs publics, la commune s'est rapprochée du Siéml pour l'accompagner dans la réalisation de certaines interventions sur les équipements d'éclairage extérieur hors voirie.

Les équipements d'éclairage extérieur hors voirie concernés par cette convention sont les suivants:

- Ecole Henri David
- Ecole Jean Madeleine
- Ecole Marcel Pagnol
- Parc de la Guyonnière
- Ecole Jean Rostand
- Stade Pierre Conotte
- Complexe Sportif Rue David D'Angers
- Piscine municipale Camille Muffat

La convention est prévue pour l'année 2025, reconductible sur 4 ans.

DELIBERE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter le contenu de la convention relative aux interventions portant sur les équipements d'éclairage extérieur hors voirie.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte la présente délibération.**

Annexe :

Convention et annexes relatives aux interventions portant sur les équipements d'éclairage extérieur hors voirie de la commune de Montreuil-Juigné

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire



Le secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
EXTRAIT
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025

COMMANDE PUBLIQUE – 49/2025

FOURRIERE ANIMALE – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA VILLE D'ANGERS – ADOPTION DU PRINCIPE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Marc DAMIENS

EXPOSE

La ville d'Angers doit assurer un service de fourrière animale afin de répondre à sa mission de service public. Ce service est assuré par le biais d'une convention en partenariat avec la SPAA (Société Protectrice des Animaux Autonome) de Maine-et-Loire qui arrive à échéance en avril 2025.

Afin d'assurer une continuité de service, la Ville d'Angers a décidé de remettre en concurrence les différentes entreprises du secteur dans l'objectif de conclure un marché public.

Dans ce cadre, il a été proposé aux communes d'Angers Loire Métropole de rejoindre un groupement de commandes coordonné par la Ville d'Angers.

Ce groupement a pour principaux objectifs de faire bénéficier à l'ensemble des membres de l'expertise de la collectivité coordinatrice et de limiter le coût et le nombre des procédures de marché public.

Le groupement porte sur les prestations liées à la fourrière animale sur le territoire de la Ville d'Angers et des communes membres du groupement, dans le cadre des dispositions du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La Ville d'Angers reste le coordonnateur du groupement et, à ce titre, reste notamment chargée :

- de conseiller les membres dans la définition de leurs besoins ;
- d'appliquer les procédures de consultation dans le respect des règles en vigueur ;
- d'élaborer ou participer à l'élaboration de l'ensemble du ou des dossiers de consultation des entreprises ;
- d'assurer l'ensemble des opérations jusqu'à l'avis d'attribution du marché dans le respect du process convenu entre les membres ainsi que les étapes de la vie du contrat pour lesquelles la convention prévoit son intervention ;
- d'organiser le cas échéant la tenue de revues périodiques avec les titulaires ;
- d'ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont elle a la charge.

Le représentant du coordonnateur est autorisé par les membres à signer tous les contrats et tout acte de procédure et d'exécution nécessaire à ses missions, dans le respect des budgets, conformément à la convention de groupement et sans autre formalité pour ces membres que la signature de la convention.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la Commande Publique,

DELIBERE

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter le principe d'adhérer au groupement de commandes proposé par la Ville d'Angers pour la gestion de la fourrière animale,
- D'approuver la convention de groupement de commandes correspondante,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents qui s'avèreraient nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Adopte la présente délibération.**

Annexe :

Convention constitutive groupement « Gestion de la fourrière animale »

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance





REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025

PETITE ENFANCE – 50/2025

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC- GESTION ET ANIMATION MULTI-ACCUEIL – LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE

William VIERON

EXPOSE

Le Conseil municipal du 13 novembre 2024 a approuvé la demande de cession de la délégation de service public du multi-accueil entre Léo Lagrange Ouest et Léo Lagrange Petite Enfance. Cependant, la délibération comportait une erreur puisque le terme « Animation » a été utilisé à la place du terme « Petite Enfance » dans le nom de la structure reprenant la délégation de service public. Il est donc proposé cette nouvelle délibération qui annule et remplace la délibération n°128/2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'exécution du contrat de Concession de service public- Gestion et animation du multi-accueil a été confié à Léo Lagrange Ouest.

Léo Lagrange fait évoluer son cadre juridique interne au 1 janvier 2025. Cette démarche en lien avec le déploiement du projet Stratégique de la fédération Léo Lagrange vise à renforcer leur expertise, mutualiser les compétences de son réseau et dédier 100% de ses ressources aux métiers de la petite enfance.

La structure dédiée aux métiers de la petite enfance nous permettra non seulement de renforcer leur efficience grâce à des services supports mutualisés, mais également d'améliorer leur capacité à répondre spécifiquement à nos attentes et exigences, au bénéfice des publics.

Conformément à l'article « 68.2. Cession du contrat » du contrat de concession, lequel énonce que : « toute cession, totale ou partielle, du présent contrat n peut intervenir qu'avec l'accord exprès et préalable de la commune de Montreuil-Juigné, donné ou refusé par décision motivée de son organe délibérant.

Toute opération entraînant un changement de contrôle du concessionnaire au sens de l'article L.233-3 du code de commerce vaut, pour l'application du présent article, cession du contrat. Cette disposition ne sera applicable pour toute opération de cession, y compris de fusion absorption ou apport partiel d'actifs, à l'ensemble des sociétés au sein desquelles la concessionnaire détient directement ou indirectement une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Dans l'hypothèse où cette cession est acceptée par la commune de Montreuil-Juigné, le concessionnaire est entièrement subrogé au Concessionnaire dans les droits et obligations résultant du présent contrat. »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29

VU l'avis du comité éducation, enfance, jeunesse, sport et citoyenneté du 5 novembre 2024

DELIBERE

Il est proposé au Conseil Municipal :

-D'autoriser le transfert du marché à Léo Lagrange Petite Enfance, association loi 1901, qui se substituera à l'association dans ses droits et obligations en découlant.



-D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

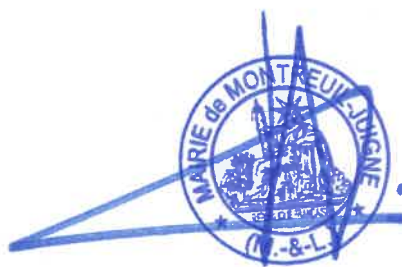
- **Adopte la présente délibération.**

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance



RESSOURCES HUMAINES – 51/2025

AUGMENTATION DE TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Benoît COCHET

EXPOSE

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après accord de l'agent concerné et avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 mars 2025, il est proposé au Conseil Municipal de modifier comme suit le temps de travail d'un agent de la commune :

Augmentation temps de travail :

- Un Adjoint administratif principal de 1ère classe : temps de travail hebdomadaire porté de 28/35^{ème} à 35/35^{ème} à compter du 01/04/2025.

DELIBERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte la présente délibération.

Annexe :

Tableau des effectifs au 01/04/2025

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance



REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNE 49460
CANTON ANGERS VII
E X T R A I T
du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE s'est réuni à la salle Jacques Brel - Avenue du Président Kennedy, sous la présidence de Monsieur COCHET Benoît, Maire de MONTREUIL-JUIGNE.

Etaient présents :

M. COCHET Benoît – M. ABLAIN Pierre-Samuel - Mme DIDIER Célia – M. DUGENETAIS Stéphane – Mme ROYER Clémence – M. VIERON William - Mme DUGAST Sandrine - M. MAILLARD Philippe - Mme BORDAIS Laurence – M. NEAU Daniel – M. METAIS Alain – M. HABAROU Jean-Charles - M. JULIENNE Joseph – Mme BONDU Josette - M. TERRIEN Yvonnick – Mme DE BERSACQUES MICHAUX Nicole – Mme MAGRES Patricia - Mme LOZE Sylvie - M. PASQUIER Christophe – Mme COQUERIE Adeline – Mme ROYER Lise - Mme DELCROIX Elisabeth – Mme RIOT Emily - Mme VADOT Françoise - Mme WASIAK Bertille - M. JOUANNEAU Guillaume

Absents excusés :

M. RENAUD Jacques – pouvoir donné à M. ABLAIN Pierre-Samuel
M. DAMIENS Marc – pouvoir donné à M. COCHET Benoît
Mme PAVIS-MAURICE Karine – pouvoir donné à Mme ROYER Clémence

Secrétaire de séance : Mme LOZE Sylvie

Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : Mercredi 12 janvier 2025



RESSOURCES HUMAINES – 52/2025

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL

Benoît COCHET

EXPOSE

Je vous propose de bien vouloir modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel municipal :

Création :

-Un poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à 31 heures 30 hebdomadaires à compter du 01/04/2025

Suppression :

-Un poste d'Adjoint technique à 31 heures 30 hebdomadaires à compter du 01/04/2025

DELIBERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte la présente délibération.**

Annexe :

Tableau des effectifs au 01/04/2025

Pour copie conforme au registre dûment signé

Montreuil-Juigné, le 20 mars 2025

Le Maire

Le secrétaire de séance

